Commune de Belmont-Broye

Procès-verbal de la séance № 4 du Conseil général du lundi 23 mai 2016
à 19h30 à la buvette de la halle des sports de Domdidier

Personnes présentes :	**58 Conseillers généraux** **10 Conseillers communaux** (selon liste des présences ci-jointe)
Personnes excusées :	**Mmes Emmanuelle Favre et Catherine Fornerod, conseillères générales** **M. Raphaël Rimaz, conseiller communal**

M. Yvan Corminboeuf, président, ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats et aux représentants de la presse.

Suite au contrôle des présences, 58 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 30 voix.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance № 3, du 18 avril 2016
2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal
3. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
4. Budget 2016
   a) Budget de fonctionnement
   b) Budget des investissements

• Achat de véhicule – service du feu	Fr.	324'000.00
• Achat de véhicule service de voirie – tracteur	Fr.	100'000.00
• Achat de véhicules service de voirie	Fr.	60'000.00
• Giratoire Vy-d'Avenches-Vuarines	Fr.	600'000.00
• Curage ruisseau Hôpital	Fr.	45'000.00
• Collecteurs Route d'Oleyres	Fr.	540'000.00
• Assainissement cimetière Dompierre	Fr.	55'000.00
• Etudes diverses + PAL	Fr.	291'000.00
• Compétences de l'exécutif	Fr.	100'000.00

   c) Fonds des Arts et Métiers
   d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
5. Divers

L'ordre du jour est accepté par 58 voix.

1. Approbation du procès-verbal № 3 de la séance du 18 avril 2016

M. le Président précise que suite à l'intervention portant sur le règlement du personnel communal, l'information a directement été donnée par le biais du procès-verbal n° 3. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal n° 3 de la séance du 18 avril 2016 est accepté par les 58 membres présents du Conseil général.

2. Informations par le Conseil communal

M. Albert Pauchard, syndic, signale que le Conseil communal donnera les informations nécessaires lors de la prochaine séance du mois d'octobre quant aux questions posées par le Conseil général.

M. le Syndic présente, au moyen du beamer, un tableau récapitulatif de la fréquentation des bureaux de Dompierre et Léchelles, ceci du début de l'année à ce jour. Les permanences sont respectivement ouvertes le jeudi matin et le mardi matin de 9h30 à 11h30. Comme chacun peut le constater, la fréquentation est en nette baisse. Six personnes ont été recensées au mois de mai à Léchelles, contre 17 au mois de janvier. A Dompierre, ce sont 14 personnes qui ont utilisé ce service au mois de janvier, contre 2 au mois de mai. C'est pourquoi, le Conseil communal envisage la fermeture définitive de ces guichets dès cet été, étant donné que durant les vacances estivales les permanences seraient de toute façon fermées. Afin de palier cette future fermeture, le Conseil communal va promouvoir, pour les personnes qui en auraient besoin, le service à domicile comme cela avait été annoncé lors des séances publiques sur la fusion. Il est à noter que ce service n'a encore jamais été utilisé à ce jour. Cette décision de fermeture est également motivée par le fait que ces guichets soustraient du personnel aux dépens de Domdidier nécessaire au bon fonctionnement de l'administration communale.

Mme Violaine Cotting donne quelques informations sur l'Association Freetime qui soutient les communes en matière d'animation jeunesse. Freetime est un projet cantonal lancé en 2013 par le Service de l'enfance et de la jeunesse, le Service du sport et de la santé publique. Il vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités gratuites pour les enfants et les jeunes ou à améliorer leur existence. Le réseau des sociétés locales de Belmont-Broye étant très important, il serait dommage de ne pas utiliser ce service pour donner aux enfants et aux jeunes l'opportunité de passer leur temps libre pour faire des expériences sportives, créatrices, sociales et autres. C'est pourquoi, le Conseil communal souhaite participer à un tel projet. Mais pour ce faire, il a besoin de personnes qui ont envie de s'investir et de contribuer à sa mise en œuvre. Des prospectus de Freetime sont à disposition des personnes intéressées.

3. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

M Ivan Unternährer informe que le Conseil communal a apporté diverses modifications au règlement précité. Certaines sont mineures et d'autres plus importantes. Celles-ci sont présentées au beamer permettant à chacun d'en prendre connaissance.

M. le Président prie instamment le Conseil communal de donner la version définitive des règlements aux membres du Conseil général quelques jours avant la séance pour qu'ils puissent les étudier sereinement.

Chapitres n° 1 + 2

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques ou questions pour les chapitres n° 1 et 2.

M. Ludovic Corminboeuf souhaite des précisions sur l'art. 3 du règlement en relation avec la commission locale du feu qui est composée de 3 membres. Etant donné qu'un membre du Conseil communal et le commandant du feu en font partie de droit, il demande qui nomme la troisième personne.

M. Christophe Lambert indique qu'il n'y a aucune recommandation particulière à ce sujet. La nomination de ce membre est de la compétence du Conseil communal.

Les chapitres n° 1 + 2 sont acceptés par 58 voix.

Chapitre n° 3

Le Conseil communal propose les modifications telles que présentées au beamer :

- **Art. 5 al. 6 let. b**
- **Art. 7 al. 5**
- **Art. 8**
- **Art. 15**
- **Art. 20**

M. Jean-Luc Rimaz propose de modifier l'art. 7 et demande que l'augmentation de la taxe d'exemption soit de la compétence du Conseil général. Comme stipulé dans le règlement, la taxe est de Fr. 100.00, mais peut être fixée au maximum à Fr. 150.00 par le Conseil communal.

M. Fabrice Currat indique, qu'en effet, le Conseil communal fixe le montant de la taxe d'exemption lors de l'établissement du budget, ceci en fonction des frais de fonctionnement, le but étant d'équilibrer les comptes de ce poste. Toutefois, le Conseil général peut se prononcer sur ce sujet lors du budget soumis au vote.

M. le Syndic précise que le Conseil communal ne peut pas aller au-delà de ce montant de Fr. 150.00. Il rejoint les propos de M. Currat sur la compétence du Conseil général de se prononcer sur le budget soumis à votation.

M. Christophe Lambert tient à préciser que le même cas de figure se présentera dans les règlements relatifs à l'épuration ou à l'eau potable, dans lesquels un montant maximum sera également prévu.

M. Thierry Dubey demande comment le Conseil communal va déterminer la notion de «concubinage» et comment la contrôler.

M. Christophe Lambert indique que, selon le Service des communes, cette notion est déterminée à partir de 5 ans de vie commune. Il précise également que si ce règlement a été modifié, cela est dû au fait que le Service des communes a transmis ces remarques en date du 17 mai 2016 seulement.

M. Claude Jabornigg demande qu'à l'avenir le Conseil communal transmette les anciens règlements aux membres du Conseil général, afin de pouvoir comparer chaque version. Les ayant réclamés, il a pu relever par exemple que l'âge pour faire partie du corps des sapeurs-pompiers a été fixé à 20 ans, alors que dans l'ancien règlement de Domdidier il était fixé à 21 ans, augmentant ainsi d'une année l'obligation de servir. Aussi, il rejoint la proposition de M. Jean-Luc Rimaz pour que le Conseil général se prononce sur la taxe d'exemption. Il estime que son augmentation mérite d'être justifiée et doit être débattue en séance du Conseil général. M. Jabornigg propose deux solutions: l'augmentation de la taxe d'exemption qui est de la compétence du Conseil général ou le maintien de la taxe d'exemption à Fr. 100.00 maximum. Il demande que la seconde variante soit proposée au vote.

M. Alessio Quagliariello demande ce que représente cette taxe.

M. Fabrice Currat précise que le montant de la taxe d'exemption mis au budget représente un montant de Fr. 55'000.00 calculé pour la moitié de l'année, donc Fr. 110'000.00 pour l'année entière. Il tient à relever que le règlement devra être soumis au vote in extenso en séance du Conseil général lors de toute modification du prix de la taxe. C'est pour pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre que le Conseil communal a fixé le montant maximum à Fr. 150.00. Comme déjà mentionné, le Conseil général a la possibilité de se prononcer sur le budget.

M. Eric Pauchard souhaite des précisions quant à l'art. 9, portant sur l'effectif du corps. L'effectif maximum étant de 90 personnes, il demande comment sera traitée la requête d'une personne qui souhaiterait faire partie du corps et qui sera refusée en raison de cette limite atteinte.

M. Christophe Lambert répond que l'effectif mentionné dans ce règlement est basé sur les recommandations du canton en la matière. Dans le cas de figure évoqué, les personnes seront mises sur liste d'attente et devront s'acquitter du paiement de la taxe jusqu'à ce qu'une place se libère.

M. le Président rappelle l'ordre de vote, d'abord la proposition du Conseil communal, et ensuite les propositions soumises par les membres du Conseil général. Il prie l'assistance de se prononcer sur l'art. 7.

L'article 7 du chapitre n° 3 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 44 voix – 14 non.

Le chapitre n° 3 (global) est accepté par 56 voix – 2 non.

Chapitre n° 4

M. Michel Pochon constate que dans l'art. 24 du règlement qui traite des amendes, le recours doit être adressé au Conseil communal. Il demande si ce ne serait pas plutôt une autre instance, telle que la Préfecture.

M. Fabrice Currat répond que le recours est adressé au Conseil communal qui peut réévaluer sa décision. En cas de maintien de la décision par le Conseil communal, le recours sera dès lors adressé à la Préfecture.

M. Christophe Lambert ajoute qu'il n'y a aucune indication complémentaire pour cet article dans le règlement-type du Service des communes.

Le chapitre n° 4 est accepté par 58 voix.

Chapitres n° 5 – 6 – 7

M. Christophe Lambert propose, à la suite de la remarque du Service des communes, de supprimer le chapitre 6 (art. 29), prévoyant l'exemption de la taxe pour les personnes libérées des obligations de servir pour raison d'âge sous l'ancien régime. Selon ledit service, cet article n'est pas applicable, car il se réfère au règlement de Dompierre qui a été abrogé en fin d'année passée. Actuellement, le règlement en vigueur est celui de Léchelles.

M. Sébastien Formica relève qu'il est possible de se trouver face à ce cas de figure et que pour les personnes exemptées à Domdidier, la taxe leur sera facturée selon le règlement soumis au vote de ce soir.

M. Christophe Lambert répond que les personnes de Domdidier repayaient déjà la taxe. Seules les personnes de Dompierre bénéficiaient de cette mesure transitoire.

M. Roland Waeber propose que les sapeurs-pompiers qui ont été libérés des obligations de servir soient exonérés de cette taxe. Il estime ridicule de devoir repayer cette dernière. La proposition est la suivante: *«Le sapeur-pompier qui a été actif dans un des corps de Domdidier, Dompierre, Léchelles ou Russy et en ait été libéré pour raison d'âge est exonéré du paiement de la taxe d'exemption»*.

M. Fabrice Currat répond que, sur le principe d'égalité de traitement, il n'est pas possible d'exonérer une certaine tranche de personnes.

M. Laurent Jacot relève que la proposition de M. Waeber s'applique à l'ensemble des citoyens des quatre villages ; les exceptions concerneraient les nouveaux habitants uniquement. La mesure proposée se veut un geste de remerciement pour toutes les personnes qui ont servi dans le corps des sapeurs-pompiers.

M. Christophe Lambert tient à préciser que l'obligation de service est une obligation personnelle, ce qui a été fait avant ou se fera après ne doit pas entrer en ligne de compte. De plus, il ne faut pas négliger le travail supplémentaire que cela occasionnera pour l'administration pour l'encaissement des taxes avec cette proposition.

M. Roland Waeber estime pour sa part que le travail ne sera pas conséquent, étant donné qu'il s'agit uniquement des personnes de Dompierre.

M. Christophe Lambert réfute cette affirmation. Le nouveau règlement concernera toutes les personnes domiciliées dans la commune. Le travail sera très important, car il faudra contrôler les années de service de chaque sapeur, sachant que jusqu'en 2011-2012 il n'y avait aucun système informatique dans le canton pour gérer les corps de sapeurs-pompiers. Il ajoute enfin que le canton ne fera pas de remarque à la proposition de M. Waeber, mais l'art. 29 sera sujet à recours.

Les personnes qui acceptent la proposition du Conseil communal pour la suppression du chapitre 6 sont priées de se prononcer.

Le résultat est le suivant : Oui : 38 Non : 17 Blanc : 1

Les chapitres n° 5 et 7 (devenant le n°6) sont acceptés par 58 voix.

L'annexe n° 1 au règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est de la compétence du Conseil communal et n'est dès lors pas soumise au vote.

4. Budget 2016

M. le Président informe sur le déroulement de la présentation du budget de fonctionnement et des investissements 2016.

En préambule, **M. Fabrice Currat,** au nom du Conseil communal, tient à remercier le personnel du service de comptabilité pour le travail conséquent effectué pour l'établissement de ce budget, en récupérant toutes les données des quatre anciennes communes. M. Currat relève que le budget 2016 est équilibré. Cette année est un peu particulière étant donné que le vote de ce budget intervient en mai. L'exercice est également un peu plus difficile. En effet, certains produits seront plus faibles dans divers comptes. Par exemple sur la vente de l'eau, le résultat sera étalé sur dix mois au lieu de l'année complète. Le budget 2017 sera également délicat à établir étant donné que la commune n'aura pas encore procédé à une facturation annuelle. Avant de passer la parole au président de la Commission financière, M. Jean-Paul Monney, M. Currat tient à relever la bonne collaboration avec cette dernière lors de l'établissement de ce budget.

M. Jean-Paul Monney, président de la Commission financière, tient également à confirmer que l'élaboration de ce premier budget 2016 de la commune de Belmont-Broye a été un exercice complexe. Le budget présente un équilibre parfait. Ces prévisions sont estimées réalistes par la Commission financière. Comme chacun a pu en prendre connaissance dans le rapport de ladite commission, M. Monney donne les explications utiles portant sur les imputations internes ainsi que sur les amortissements et les intérêts. Les charges salariales ont aussi fait l'objet d'un examen de la part de la Commission financière. Il est constaté que ces charges sont stables entre 2015 et 2016. Quant au plan financier, le Service des communes a autorisé la commune à surseoir à son établissement pour l'année 2016. La commission demande toutefois de présenter ce plan financier 2017-2021 au plus tard avec le budget 2017. En dernier lieu, la commission financière s'est concentrée sur les principaux écarts entre les comptes 2015 et le budget 2016.

a) Comptes de fonctionnement

Chapitre 0 – Administration

M. Sébastien Formica souhaite connaître la raison pour laquelle le compte 020.030.01 « Allocations familiales » est à zéro, alors que les comptes 2015 des quatre communes présentaient une charge de Fr. 23'669.25. Il demande si cette dernière a été imputée dans un autre compte.

M. Fabrice Currat répond que certaines communes payaient les allocations et qu'elles se les faisaient rembourser, ce qui se traduit par une opération nulle.

Chapitre 1 – Ordre public

M. Fabrice Currat apporte des précisions quant au montant de la taxe d'exemption des sapeurs-pompiers, soit Fr. 55'000.00 pour la moitié de l'année. Il signale également la subvention de l'ECAB pour Fr. 27'000.00 relative aux travaux effectués dans le local des pompiers.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Pas de remarque

Chapitre 3 – Culte – Culture et loisirs

M. Sébastien Périsset remarque que le montant prévu pour la « Fête Nationale » n'est pas très élevé.

Mme Raymonde Crausaz répond que la manifestation concernera les quatre villages et aura lieu le 31 juillet à Russy. Le montant prévu est passé de Fr. 8'000.00 à Fr. 10'000.00.

Chapitre 4 – Santé

Pas de remarque

Chapitre 5 – Affaires sociales

Pas de remarque

Chapitre 6 – Transports et communications

Remarque de la Commission financière : compte 620.301.00 – la diminution des charges de Fr. 553'000.00 à Fr. 400'000.00 s'explique par un transfert de charges salariales dans les chapitres 02 et 72.

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

Pas de remarque

Chapitre 8 – Economie

Pas de remarque

Chapitre 9 – Finances et impôts

Pas de remarque

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée; il prie l'assistance de passer au vote.

Le budget de fonctionnement 2016 est accepté par 58 voix.

b) Budget des investissements

M. Fabrice Currat informe que les investissements reportés, qui s'élèvent à un peu plus de Fr. 10'000'000.00, ne seront pas votés. Les nouveaux investissements soumis au vote représentent un montant de Fr. 1'265'000.00. Le Conseil communal s'est montré prudent face aux nouveaux investissements 2016, en raison des nombreux reports d'une part et d'autre part de la proximité du prochain budget 2017.

M. Jean-Paul Monney précise que la Commission financière n'a pas de remarque particulière à formuler quant aux nouveaux investissements 2016 et propose au Conseil général de les accepter.

Chapitre 1 – Ordre public

Achat de véhicule pour le service du feu – camion tonne-pompe

Montant : Fr. 540'000.00
Subvention ECAB : Fr. 216'000.00 Solde d'investissement : Fr. 324'000.00

M. Christophe Lambert rappelle que l'information a été donnée à tous les groupes par les membres de l'état-major des sapeurs-pompiers qui sont membres du Conseil général, ceci afin d'avoir une communication transparente envers chaque groupe.

M. Matthieu Chardonnens soulève le fait que le camion a passé l'expertise et est encore opérationnel pour deux ans.

M. Christophe Lambert confirme cette affirmation. Toutefois, il précise que si le véhicule venait à rencontrer des problèmes durant ce laps de temps, il faudrait attendre entre 9 et 16 mois pour avoir un nouveau véhicule. Un véhicule de remplacement occasionnerait des frais conséquents en termes de location et de formation pour les machinistes.

M. Ivan Thévoz demande s'il est utile d'investir un tel montant pour l'achat d'un nouveau camion, alors que nous pourrions collaborer avec Payerne ou Avenches qui possèdent de tels véhicules.

M. Christophe Lambert répond qu'une collaboration cantonale et intercantonale existe déjà. Le centre de renfort pour la commune de Belmont-Broye est celui de Payerne, tandis que le centre de renfort de Morat s'occupe des produits chimiques. M. Lambert prend pour exemple l'incendie survenu à Domdidier le 9 mai dernier et indique que le centre de renfort de Payerne avait 11 minutes de retard sur le corps local. Grâce à la rapidité de son intervention, c'est un incendie d'appartement qui est déploré et non toute la toiture avec des dégâts importants sur deux immeubles. Le tonne-pompe est un véhicule de première intervention qui a pour but de limiter les dégâts subséquents et d'intervenir rapidement.

M. Ivan Thévoz signale qu'à Russy, le centre de renfort de Payerne était arrivé par deux fois avant le corps local.

M. Christophe Lambert répond qu'il ne peut ni infirmer ni confirmer ces propos sans consulter les archives. Toutefois, il tient à soulever qu'il ne s'agit pas d'un concours entre sapeurs-pompiers, mais que la mission du corps des sapeurs-pompiers est de garantir la sécurité pour tous les citoyens de la commune.

Il n'y a plus de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'achat de véhicule pour le service du feu pour un montant total de Fr. 324'000.00 (subvention ECAB déduite de Fr. 216'000.00) est accepté par 55 oui – 1 non – 2 blancs.

Chapitre 6 – Transports et communications

Achat d'un nouveau tracteur pour le service de voirie

Montant de Fr. 100'000.00

Concerné par ce dossier, **M. Jean Krebs** quitte la salle, marquant ainsi sa récusation.

M. Christophe Lambert explique que l'ancien tracteur est âgé de plus de 22 ans. Des réparations doivent être effectuées sur ce véhicule dont le coût se monte à près de Fr. 13'000.00; ce dernier a été jugé trop élevé par le Conseil communal. Deux offres ont été demandées aux entreprises Umatec à Domdidier et Christan SA à Chandon. Après comparaison, le choix s'est porté sur l'entreprise Christan SA. Son offre est en effet plus avantageuse, par la mise à disposition gratuite d'un véhicule de remplacement depuis le mois de février 2016 jusqu'à l'acceptation du budget d'investissement.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assemblée de passer au vote.

L'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur pour le service de voirie pour un montant total de Fr. 100'000.00 est accepté par 57 voix.

Achat de 2 véhicules pour le service de l'édilité

Montant de Fr. 60'000.00

M. Christophe Lambert informe qu'il s'agit de 2 véhicules, à savoir:

- 1 camionnette 4x4 de marque VW qui sera achetée au garage Rossy SA à Léchelles, le garage Sporting à Domdidier ne pouvant répondre au critère 4x4.
- 1 bus de marque Nissan, qui sera acquis au garage Sporting à Domdidier, pouvant déplacer les employés communaux sur tout le territoire.

Actuellement, la commune dispose de 2 véhicules, 1 Opel Combo et 1 pick-up Dacia (ancien véhicule de Dompierre). Le Conseil communal estime qu'il est impératif de garantir la sécurité des employés communaux lors de leur déplacement sur le territoire de la commune.

M. Claude Jabornigg aurait souhaité qu'il soit également remis un descriptif des véhicules, comme cela été le cas pour le camion tonne-pompe. Il remercie le Conseil d'en prendre note pour les prochains budgets.

Il n'y a plus de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'achat de 2 véhicules pour le service de l'édilité pour un montant de Fr. 60'000.00 est accepté par 58 voix.

Domdidier – Giratoire Vy-d 'Avenches/Vuarines

Montant de Fr. 600'000.00

Concerné par ce dossier, **M. Yvan Corminboeuf** quitte la salle, marquant ainsi sa récusation.

M. Fabrice Currat explique que ce projet de giratoire a déjà fait l'objet d'une demande préalable. Le Conseil communal souhaite entreprendre les travaux d'ici la fin de cette année. Cette infrastructure, s'inscrivant dans le projet Valtraloc, représente la porte d'entrée du village de Domdidier depuis Avenches à la hauteur de la déchetterie. Cela permettra aux résidents des nouveaux immeubles qui se sont construits dans le secteur de bénéficier d'un accès plus facilité sur la route cantonale. Le giratoire, de diamètre assez important, permettra aux bus du C.O. de faire une boucle sur la route cantonale, car dans le projet il est prévu de réaliser une dépose pour les élèves du C.O. sur la route cantonale. La participation estimée du canton est déjà déduite du montant.

M. Olivier Monney demande quel sera le mode de financement des investissements.

M. Fabrice Currat répond que le mode de financement n'a pas encore été défini; mais ce sera certainement par un emprunt bancaire. Il indique encore que la part cantonale n'est pas encore chiffrée précisément, la superficie de la route cantonale devant être calculée. De plus, des sondages ont été réalisés pour déterminer si la grave est de bonne qualité. En fonction des résultats, le canton prendra position sur sa participation financière.

M. Médard Borgognon demande si le giratoire fait partie du projet Valtraloc auquel des subventions avaient été promises à la commune. En second lieu, il souhaite savoir si les bordiers, desservis par ce giratoire, participent à son financement. Enfin, il demande s'il n'est pas possible de donner à la chaussée une inclinaison plus prononcée, telle que le giratoire Champ-Olivier à Morat. En effet, les camions détestent ce dernier et l'évitent. Il tient à soulever que d'Avenches à Moudon, la seule commune que la route cantonale traverse est celle de Belmont-Broye. Ce à quoi il faut réagir.

M. Fabrice Currat prend note de cette intervention. Il rappelle qu'il avait été également demandé de dévier légèrement le giratoire, ce qui aurait eu pour conséquence de devoir amener plus de matériaux, entraînant un coût supplémentaire pour sa réalisation. La fonction d'un giratoire vise à ralentir la vitesse des véhicules. De plus, la

commune doit respecter les directives du canton en la matière. La participation des tiers ne peut pas être requise, car il est difficile de demander une contribution aux propriétaires des immeubles construits il y a déjà passablement d'années; la commune a cependant négocié avec certains propriétaires privés touchés par ce projet pour permettre à la commune de réaliser cette infrastructure.

M. Médard Borgognon estime que les propriétaires des immeubles récemment construits devraient participer à ce projet, comme cela avait été annoncé lors de la présentation Valtraloc. D'autre part, il demande instamment que l'inclinaison plus prononcée de la chaussée soit réalisée et ne pense pas que cela engendrera des coûts beaucoup plus importants. Il souhaite une réponse personnelle à ce sujet.

M. Fabrice Currat précise, qu'il y a une dizaine d'années, lorsque le concept Valtraloc a débuté, la part cantonale était à l'époque beaucoup plus conséquente qu'elle ne l'est actuellement, le canton se déchargeant de plus en plus sur les communes. La commune avait étudié l'option pour le déplacement du giratoire, doublant les coûts, selon les calculs effectués.

M. Alessio Quagliariello demande si la commune a fait plusieurs appels d'offres pour ce projet.

M. Fabrice Currat précise qu'un bureau d'ingénieurs, qui a déjà fait plusieurs giratoires pour le canton, a été mandaté par la commune.

M. Jean-Luc Rimaz estime qu'il est normal que les propriétaires privés, côté nord, participent à la réalisation du giratoire, étant donné que la route est privée.

M. Fabrice Currat précise que la route n'est pas privée, il s'agit d'un chemin public de dévestiture communal. Il indique encore que la commune procédera à une emprise de terrain pour ce futur ouvrage. Le prix est fixé selon une tabelle définie par le Conseil communal ; le montant correspond à un tarif pour du terrain d'intérêt public.

M. Marc Vessaz demande sur quels critères le giratoire a été décidé, tels que sécurité ou fluidité. Il n'a en effet jamais constaté de bouchons à cet endroit.

M. Fabrice Currat rétorque qu'au contraire il n'est pas toujours facile de s'engager sur la route cantonale. De plus, la construction des nouveaux immeubles va générer plus de trafic. La fluidité du trafic a été déterminante pour la réalisation du giratoire, qui permettra de ralentir la vitesse à l'entrée du village et ainsi offrir plus de sécurité. Dans le projet, la limitation de vitesse sera fixée à 50 km/h avant le giratoire, alors qu'actuellement elle est de 60 km/h.

Mme Raymonde Crausaz ajoute qu'aux alentours des années 1990-2000, des manifestations avaient eu lieu pour que Domdidier ne soit plus envahi par les camions. Malgré la construction de l'autoroute, la route cantonale traversant le village connaît un trafic important. Le giratoire permettra certainement de limiter le nombre de véhicules empruntant cet axe et d'augmenter la sécurité.

M. Dany Chardonnens demande à quel endroit seront déposés les enfants.

M. Fabrice Currat explique que la dépose est prévue à la hauteur du C.O. sur la route cantonale avec un chemin piéton jusqu'à l'établissement scolaire. Cet arrêt sera réalisé uniquement avec le giratoire, car les bus doivent rester sur la route cantonale.

Il n'y a plus de remarque. **M. le Vice-président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour la réalisation du giratoire Vy-d'Avenches/Vuarines pour un montant de Fr. 600'000.00 est accepté par 57 voix.

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

Domdidier : curage du ruisseau de l'Hôpital

Montant : Fr. 45'000.00

M. Fabrice Currat explique que les travaux prévus consistent au solde des travaux de dessablage, représentant la dernière étape des ouvrages.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour le curage du ruisseau de l'Hôpital – secteur Domdidier - un montant de Fr. 45'000.00 est accepté par 58 voix.

Domdidier : collecteurs Route d'Oleyres

Montant : Fr. 540'000.00

M. Fabrice Currat explique qu'il s'agit de la 3e étape des travaux d'assainissement à la route d'Oleyres, pour permettre le raccordement des habitations dans ce secteur. Les collecteurs d'eaux pluviales faisaient partie des travaux de la première étape, les trottoirs et collecteurs de la seconde.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour les collecteurs à la Route d'Oleyres – secteur Domdidier – un montant de Fr. 540'000.00 est accepté par 58 voix.

Dompierre : assainissement cimetière

Montant : Fr. 55'000.00

M. Pascal Joye explique que la commune souhaite profiter des travaux de réfection en cours des façades et de la toiture de l'église de Dompierre pour réaliser un drainage autour du bâtiment, sur la parcelle communale où se situe le cimetière.

M. Sébastien Périsset demande si tous les cimetières sont propriété de la commune dans les quatre villages.

M. Pascal Joye répond que c'est le cas; la chapelle de Russy est communale, les autres églises de la commune sont propriété de la paroisse.

Il n'y a pas d'autres remarques. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour les travaux d'assainissement du cimetière, secteur Dompierre, un montant de Fr. 55'000.00 est accepté par 58 voix.

Taxes sur les nouvelles constructions : EU et EC

Montant : Fr. 250'000.00

M. Fabrice Currat indique qu'il s'agit des taxes estimées EU et EC sur les nouvelles constructions.

M. Yvan Corminboeuf demande le mode de calcul de ces taxes.

M. Fabrice Currat répond cela dépend des RCU de chaque village.

Il n'y pas d'autre remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

Les produits des taxes sur les nouvelles constructions pour un montant de Fr. 250'000.00 sont acceptés par 58 voix.

Etudes diverses + PAL

PAL : révision générale de Belmont-Broye

Montant : Fr. 130'000.00

M. Pascal Joye rappelle que le PAL de Dompierre est validé. Le Conseil communal doit désormais travailler sur les secteurs de Domdidier, Léchelles et Russy. D'entente avec la Commission d'aménagement, il a été décidé de procéder à la révision générale du PAL de ces trois villages de façon individuelle.

S'il n'y a pas de problème particulier, le PAL pour le secteur Domdidier pourra être mis à l'enquête dans le courant du printemps 2017, pour le secteur Russy en septembre 2016 et pour Léchelles à la fin de l'année 2016. Le montant soumis au vote se base sur les offres demandées aux bureaux Archam et Urbasol.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour la révision générale du PAL de Belmont-Broye pour un montant de Fr. 130'000.00 est accepté par 58 voix.

Domdidier : Grand-Rhain : Etude

Montant : Fr. 30'000.00

M. Fabrice Currat informe qu'en raison de la pose du revêtement phonoabsorbant à Domdidier en 2018, comme c'est actuellement le cas à Dompierre, le Conseil communal prévoit des travaux destinés à améliorer les infrastructures, collecteurs – éclairage public, dans le secteur Grand-Rhain. Le but est de réaliser ces travaux avant la pose du revêtement phonique.

M. Jean-Luc Rimaz demande d'étudier la possibilité de réaliser une présélection pour accéder au quartier des Caudrettes et du Vursy, en raison de la dangerosité d'accès.

M. Fabrice Currat indique qu'une zone tampon est prévue au centre de la chaussée pour les véhicules devant se rendre dans les différents quartiers. Des pistes cyclables seront également aménagées sur ce tronçon, ainsi qu'un trottoir pour le secteur des Caudrettes.

Il n'y a pas d'autres remarques. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'étude pour le secteur Domdidier : Grand-Rhain pour un montant de Fr. 30'000.00 est accepté par 58 voix.

Domdidier : PGEE

Montant : Fr. 34'000.00

Concerné par ce dossier ainsi que le suivant, **M. Johann Pury** quitte la salle, marquant ainsi sa récusation.

M. Fabrice Currat explique qu'il s'agit de la mise à jour du PGEE, faisant suite aux nouvelles constructions qui ont été réalisées à Domdidier. Dès lors, de nouveaux calculs doivent être effectués pour ce qui concerne les volumes d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'étude pour la mise à jour du PGEE - secteur Domdidier pour un montant de Fr. 34'000.00 est accepté par 57 voix.

Domdidier : Bassin du ruisseau du Four

Montant : Fr. 25'000.00

M. Fabrice Currat informe qu'il avait été prévu dans un premier temps de réaliser un bassin de laminage destiné à retenir les eaux pluviales. Cependant, le ruisseau du Four traversant la localité de Domdidier en souterrain, le Conseil communal a étudié une autre variante pour palier ce problème par l'exécution d'un dimensionnement plus important du tuyau qui permettra de récupérer les eaux en cas de fortes précipitations. Les travaux consistent dans une première étape à traverser la route cantonale en prévision de la pose du revêtement phonoabsorbant. Il sera entrepris par la suite le surdimensionnement du tuyau qui traverse le village.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'étude pour le ruisseau du Four - secteur Domdidier pour un montant de Fr. 25'000.00 est accepté par 57 voix.

Domdidier : Centrale de chauffe

Montant : Fr. 27'000.00

Mme Raymonde Crausaz explique qu'en raison de nouvelles normes sur les particules fines, la centrale de chauffe de Domdidier doit être agrandie pour être équipée par de nouveaux filtres répondant à ces nouvelles exigences.

L'agrandissement sera à la charge de la commune, la pose des filtres sera à la charge du Groupe E.

M. Ivan Thévoz demande la raison pour laquelle il y a lieu de poser des filtres alors que la centrale ne brûle que du bois. Il estime la mesure absurde.

Mme Raymonde Crausaz répond que la centrale est alimentée en majorité par du bois, mais comme cela ne suffit pas, elle est également alimentée par le gaz. Cependant les exigences en matière d'écologie dans ce domaine deviennent de plus en plus strictes.

Il n'y a pas d'autres remarques. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'étude pour la centrale de chauffe – secteur Domdidier pour un montant de Fr. 27'000.00 est accepté par 58 voix.

Analyse de sécurité : Team+

Montant : Fr. 45'000.00

M. Christophe Lambert explique que l'analyse de sécurité est en relation directe avec la révision générale du PAL. Ce document est obligatoire et doit être intégré dans la révision. Le Bureau Team+ a été retenu, car il a déjà travaillé sur les secteurs de Domdidier et de Dompierre. Le Conseil communal souhaite également avoir une uniformité sur le territoire de la commune.

M. Claude Jabornigg fait remarquer que plusieurs analyses ont déjà été effectuées par le Bureau Team+. Il demande que ce bureau vienne présenter au Conseil général les résultats des études menées dans les différents villages.

M. Christophe Lambert prend note de cette remarque et répond qu'une fois l'étude établie pour l'ensemble de la commune, une présentation pourra être mise sur pied.

M. Nicolas Jemmely indique que Léchelles avait déjà réalisé une étude de sécurité. Le Bureau Team+ pourrait se baser sur cette analyse qui permettra à la commune de faire des économies.

Il n'y a pas d'autres remarques. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour l'étude pour l'analyse de sécurité : Team+ pour un montant de Fr. 45'000.00 est accepté par 57 voix – 1 blanc.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Montant : Fr. 600'000.00

M. Pascal Joye explique que ce montant représente la vente des trois dernières parcelles situées à Dompierre – quartier La Donchire. Les actes de vente ont été signés chez le notaire.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

Le produit pour la vente des parcelles – La Donchire pour un montant de Fr. 600'000.00 est accepté par 58 voix.

Compétences de l'exécutif

Montant : Fr. 100'000.00

M. Fabrice Currat informe qu'il s'agit d'un montant qui permettra au Conseil communal de faire face à diverses urgences, telles qu'un dégât sur des conduites ou autres.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

L'investissement pour les compétences de l'exécutif pour un montant de Fr. 100'000.00 est accepté par 58 voix.

c) Fondation Corminboeuf des Arts et Métiers

Il n'y a pas de remarque.

Le budget du Fonds des Arts et Métiers est accepté par 57 voix – 1 blanc.

d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Aucune remarque n'étant émise, **M. le Président** demande à l'assistance de passer au vote.

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2016 sont acceptés par 57 voix – 1 blanc.

M. Fabrice Currat profite de l'occasion pour adresser ses remerciements aux membres du Conseil général pour l'acceptation des objets proposés.

5. Divers

M. Albert Pauchard, syndic, tient à féliciter le corps des sapeurs-pompiers pour son intervention efficace et rapide lors de l'incendie survenu dans le secteur du Pra-Riond. Il profite de l'occasion pour remercier les sapeurs et l'état-major de leur engagement au service de la population.

M. Cyril Mourgine informe que le 11 juin 2016 aura lieu une journée «portes ouvertes» de l'établissement «Les Grèves du Lac» à Gletterens dont il est le directeur. Chacun est cordialement invité à cette journée qui sera agrémentée par diverses animations.

M. Jean Krebs demande s'il est envisagé de couper le trottoir de la route cantonale en face du Café du Raisin à Dompierre vu qu'il y a des travaux sur cet axe. D'autre part, il souhaite également savoir s'il est toujours nécessaire de chercher de l'eau à Domdidier, car la commune dispose désormais de la réserve d'eau de Léchelles.

M. Raphaël Zbinden informe que le Conseil communal attend les résultats du Bureau Ribi pour se déterminer sur la suite à donner à ce projet. Il précise qu'une seconde variante est étudiée par ledit bureau par l'ajout d'un deuxième puits à Léchelles pour pouvoir amener plus d'eau à Domdidier. Toutefois, une analyse approfondie de ce dossier devra être faite et définira l'option à retenir.

M. Sébastien Formica demande comment seront répartis les dons destinés aux sociétés culturelles et sportives, ceci suite à l'approbation du budget de ce soir. Il souhaite savoir si c'est de la compétence du Conseil communal ou si la création d'une commission au sein du Conseil général serait utile. D'autre part, abordant la promotion du sport chez les jeunes, M. Formica demande si l'institution «Jeunesse & Sport» a été approchée par la commune, cependant cette dernière doit être reconnue en tant qu'organisation sportive pour pouvoir bénéficier de subventions lors de manifestations sportives de courte durée.

Mme Raymonde Crausaz répond que les montants des dons aux sociétés à but culturel et sportif ont été mis dans deux comptes séparés; le montant est le même soit Fr. 45'000.00. Cela démontre la volonté du Conseil communal de traiter de manière équitable toutes les sociétés de la commune. Une rencontre a déjà eu lieu avec les présidents des sociétés faîtières, Ensemble – SDDR – USL. Un groupe de personnes émanant du Conseil communal a été constitué dont font partie MM. Stéphane Mosimann et Pascal Joye et elle-même. Un document a été envoyé à toutes les sociétés qui sont priées d'informer si des jeunes en dessous de 16 ans en font partie et d'annoncer leurs manifestations mises sur pied durant l'année. Au vu des informations obtenues, le groupe de travail sera à même d'étudier la participation communale de façon équitable pour toutes les sociétés.

M. Albert Pauchard, Syndic, ajoute que le Conseil communal ne peut pas répondre sur la question en relation avec Jeunesse & Sport, elle sera dès lors étudiée. D'autre part, Il annonce la traditionnelle sortie du personnel communal fixée au mardi 5 juillet 2016. L'administration ainsi que la voirie seront dès lors fermées.

En dernier lieu, il adresse, au nom du Conseil communal, ses remerciements et félicitations aux personnes qui se sont engagées pour l'organisation du giron des musiques broyardes à Léchelles.

M. Ludovic Corminboeuf demande s'il est possible de recevoir par courriel les documents relatifs aux séances du Conseil général, ceux-ci étant envoyés personnellement par la poste.

M. Albert Pauchard, syndic, répond que cette proposition mérite d'être étudiée. Néanmoins, le Conseil communal doit respecter les bases légales en la matière et se renseigner précisément à ce sujet auprès du Service des communes.

M. Ivan Thévoz fait remarquer que le chemin AF le long du canal des Sézines direction Corcelles est totalement impraticable et mérite d'être réparé.

M. Pascal Joye répond que ce chemin se situe sur la commune de Corcelles-près-Payerne qui en est propriétaire.

Mme Sabine Pochon demande des informations sur le conseil des parents et sa mise en œuvre. Elle souhaite savoir également comment se déroulera la future clôture scolaire.

Mme Florence Humair répond que, suite à la nouvelle loi scolaire et à son règlement d'application du 19 avril 2016, le Conseil communal doit constituer le conseil des parents avec un répondant scolaire communal qui va fixer notamment le nombre de membres et le règlement général d'organisation et de fonctionnement. Le prochain travail avec le responsable d'établissement sera d'établir le règlement scolaire communal en y intégrant le conseil des parents. Les informations seront communiquées en temps opportun. Pour ce qui concerne la clôture scolaire, cette dernière se déroulera par secteurs, à Domdidier et à Dompierre. L'organisation sera assumée par la commune qui demandera aux parents de l'aider pour cette journée.

M. Jean-Luc Maradan souhaite faire partager son sentiment sur le dernier giron des musiques à Léchelles, car cette fête a représenté la fête de toute la population de Belmont-Broye et non seulement celle de Léchelles. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour cette manifestation et en particulier, M. le Syndic, pour son discours.

M. Marc Vessaz suggère, au nom des groupes de MBB (MAC) et de Dompierre, la création d'une commission de rédaction ou d'une commission juridique. Cette demande est motivée pour les raisons suivantes :

- les règlements soumis à votation comportent des erreurs ;
- le temps consacré lors des séances de groupes représente une part trop importante ;
- le délai d'une semaine entre les séances de groupes et la séance du Conseil général est trop court pour pouvoir procéder aux corrections nécessaires ;
- le nombre de règlements encore à établir pour la nouvelle commune.

Grâce cette commission, il sera possible de gagner du temps lors de chaque votation portant sur les règlements. Le Conseil général compte parmi ses membres passablement de juristes ou spécialistes pour effectuer cette tâche.
D'autre part, M. Vessaz fait remarquer la dangerosité de la route cantonale totalement dépourvue de marquage, notamment les passages pour piétons, en raison des travaux de réfection de la chaussée. Il demande la date prévue pour la pose du tapis final.

M. Christophe Lambert répond que le revêtement phonoabsorbant sera posé les 12 et 13 juillet prochains. La route cantonale sera fermée à la circulation durant ces travaux de finitions.

M. Albert Pauchard, syndic prend acte de la demande concernant la création d'une commission juridique, celle-ci sera discutée au sein du bureau pour prise de position.

M. Sébastien Périsset demande au Conseil communal de trouver une solution pour qu'il mette à disposition une place de jeux pour les enfants désireux de jouer au football. La place à côté de l'église pose problème, de même que le terrain de football en raison de la présence des tondeuses automatiques.

Mme Raymonde Crausaz prend acte de la demande qui sera étudiée pour trouver une solution à ce problème.

M. Serge Lambert demande à qui incombe la responsabilité de trancher sur un objet en cas d'égalité du nombre de voix.

M. Yvan Corminboeuf répond que le président du Conseil général tranche en cas d'égalité, tout en maintenant son vote.

M. le Président donne encore les informations suivantes :

- La fête nationale aura lieu le dimanche 31 juillet 2016 à Russy à laquelle chaque conseiller général est invité à participer, un cortège étant prévu. L'orateur de la soirée sera M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.
- La sortie du Conseil général a été fixée au samedi 1er octobre 2016. Les détails utiles seront communiqués en temps voulu.
- Les prochaines séances de Conseil général auront lieu les 10 octobre 2016 à Dompierre et le 12 décembre 2016.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** lève la séance à 21h57 en invitant chacun à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire	Le président
Micheline Mottaz	Yvan Corminboeuf